



Peine pour conduire sans permis

Par **sybel_old**, le **24/10/2007** à **12:27**

bonjour,

je voudrais savoir quelle peine risque une personne qui passe en jugement pour avoir conduit une voiture **sans assurance en état d'ébriété et sans permis de conduire**. Il n'a pas pu être prouvé qu'il n'était pas sobre car la police ne lui a pas fait le test. De plus les policiers l'accusent de s'être débattu (donc agression envers un agent, ce qui peut être démenti car il portait les menottes).

sachant que le jugement se fait en Espagne et que cette personne a déjà été arrêtée pour des petits délits mais a payé ses amendes, quelles peines encoure-t-il (de la moindre importance à la plus grande).

pouvez-vous également me préciser si en garde à vue, quand un détenu a le droit à un appel, [s]est-ce lui qui le passe ou un policier [/s]? et s'il doit être détenu en prison, à partir de quel moment peut-il prévenir un proche par un appel téléphonique.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette question. veuillez croire que c'est très important pour moi.

merci beaucoup et bonne journée.

Par **Jurigaby**, le **24/10/2007** à **23:09**

Bonjour.

Compétence du juge espagnol et donc du juge espagnol...c'est à eux qu'il faut demander ça..
ceci dit, pour la question de l'appel téléphonique, en France, c'est le policier qui le passe.

Par **sybel_old**, le **25/10/2007 à 10:43**

Bonjour,

Je vous remercie de votre réponse rapide.

Je suis désolée de vous déranger mais pourriez-vous me dire ce qu'il risquerait dans le cadre de la loi Française car je ne pense pas que ce soit vraiment différent.

Je ne trouve pas de site pour poser cette question à des avocats Espagnols.

Je sais que vous devez avoir énormément de demande et je comprends que celle-ci ne concerne pas la loi Française mais je ne sais pas quoi faire et j'ai besoin de réponses pour pouvoir comprendre ce qui se passe, je suis vraiment inquiète. Dites-moi au moins au bout de combien de temps on a le droit de passer un appel quand cette personne est incarcérée.

Merci beaucoup.

Par **Jurigaby**, le **25/10/2007 à 13:40**

Bonjour.

Si il est enfermé en détention provisoire, il n'a pas le droit au téléphone..